

F.A.Q. en Vrac du Vaccinateur

Foire aux questions



Bulletin de santé publique
Région des Laurentides

Vol 11 no 1
Date : 2016-03-30

Sujet de l'heure : Vaccin contre la varicelle

*Vous avez des questions en immunisation ou concernant la gestion des vaccins ?
Contactez Mme Carole Desjardins au 450 436-8622, poste 70528, qui vous aiguillera vers le professionnel concerné!*

Question :

Est-il vrai que dorénavant on donne une 2e dose de vaccin contre la varicelle ?

Réponse :

Oui. Auparavant le calendrier vaccinal prévoyait une seule dose de vaccin contre la varicelle pour les enfants. Cette dose était donnée à l'âge de 18 mois, avec un vaccin combiné RRO-Var. Dorénavant, en plus de cette dose, une dose de vaccin monovalent Var sera offerte lors de la visite de vaccination préscolaire entre 4 et 6 ans, en même temps que le vaccin dcaT-VPI déjà prévu.

Question :

Pourquoi a-t-on décidé d'ajouter une dose de vaccin varicelle au calendrier de vaccination ?

Réponse :

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) suivait attentivement l'épidémiologie de la varicelle. Malgré le succès considérable du programme à une seule dose, on observait encore de nombreuses éclosions. De plus des hospitalisations dues à la varicelle continuaient de survenir. Le nouveau programme devrait faire rapidement diminuer le fardeau de cette maladie.

Question :

Quand ce programme commence-t-il ?

Réponse :

Le programme commence le 1er avril 2016. Il vise les enfants de 4 à 6 ans nés après le 1er avril 2009.

Question : Quel vaccin sera utilisé ?

Réponse :

Le vaccin monovalent Var, soit Varivax ou Varilrix, sera administré entre 4 et 6 ans en même temps que le vaccin dcaT-VPI (Boostrix-Polio ou Adacel-Polio).

Question :

Est-ce qu'au Québec nous faisons différemment d'ailleurs ?

Réponse :

Non ! Bien au contraire. Depuis quelques années, nous étions les seuls en Amérique du Nord à avoir un programme à une seule dose. Nous allons donc avoir un programme qui ressemble davantage à ce qui se fait ailleurs, même si les âges d'administration des vaccins varient d'une province ou d'un État à l'autre.

Question : Le vaccin est-il gratuit ?

Réponse :

Oui. Il fait partie du calendrier régulier du programme de vaccination et à ce titre est offert gratuitement à tous les enfants visés.

Ce « FAQ en Vrac » fait suite à des questions reçues à la Direction de santé publique de la part de vaccinateurs de la région.

Si vous voulez le recevoir par courriel, prière de vous inscrire auprès de carole_desjardins@ssss.gouv.qc.ca



Question :

Qui doit vacciner ces enfants de 4 à 6 ans ?

Réponse :

Le vaccin est prévu à la visite de « vaccination préscolaire ». Lors de l'inscription des enfants à l'école, les CLSC, en collaboration avec les écoles, avisent les parents de la nécessité de mettre la vaccination à jour avant l'entrée scolaire. C'est donc les CLSC qui vont offrir cette vaccination. Pour les enfants de cet âge, les cliniques de vaccination privées pourraient aussi compléter le calendrier vaccinal.

Question :

Y a-t-il un risque plus élevé d'effets secondaires vu qu'il s'agit d'une 2e dose ?

Réponse :

Non ! Le vaccin Var est un vaccin à virus vivant atténué. Ce type de vaccin cause en général moins de réactions à la seconde dose, étant donné que le sujet a déjà une protection conférée par la première dose. De plus il est reconnu que l'administration du vaccin en même temps qu'un autre vaccin (dcaT-VPI) n'augmente pas le risque de réaction défavorable.

Question :

Offre-t-on un rattrapage de cette seconde dose aux enfants plus vieux ?

Réponse :

Non. Le programme ne vise QUE la cohorte d'enfants de 4-6 ans. Le fait de vacciner une cohorte à chaque année va amener assez rapidement un impact sur la circulation de la maladie. On pourrait dire que l'on vaccine la cohorte davantage pour la protection collective que pour la protection individuelle. Le rapport coût-bénéfice de vacciner une cohorte par année est bon, tandis que celui de vacciner tous les jeunes est négatif.

Question :

On refuse donc de vacciner les enfants plus vieux que 4 à 6 ans ?

Réponse :

Oui. On expliquera aux parents que le programme a une visée davantage de protection collective qu'individuelle. Cependant, si un parent insiste, on acceptera de vacciner l'enfant. L'âge maximal pour cette deuxième dose est de 17 ans.

Question :

Le programme va-t-il avoir un impact sur le nombre de cas de zona ?

Réponse :

Cette question reste ouverte. Cependant, sur la base des données d'autres pays ayant 2 doses depuis longtemps et sur la base de modèles mathématiques, il est probable que, dans le futur, le nombre et la gravité des cas de zona seront réduits.

Nous vous invitons à lire le document du MSSS « Questions et réponses à l'intention des intervenants » au sujet de ce programme à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-278-44W.pdf>

En espérant que ces quelques réponses vous soient utiles !

L'équipe en immunisation
Jean-Luc Grenier, Karine Duguay, Caroline Boisvert.
Relecture : Denise Décarie, Andrée Chartrand.
Direction de santé publique des Laurentides